

A E O U N A C A

C



F

A

D

Commune de Dalheim

J

V

ORGANISATION SCOLAIRE

2022/2023

O

C



D

E



F

V

C

A

A



B

J

B

D

H

V

O

A

J

Rentrée des classes

La rentrée des classes aura lieu le jeudi, 15 septembre 2022.

Organisation scolaire 2022-2023 enseignement fondamental

Cycle 1

Cycle 1.0 - Éducation Précoce :

Horaire : Matin : 08.00 hrs – 11:45 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL / ÉDUCATION PRÉCOCE
24, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 341

Organisation : 1 classe éducation précoce

Enseignantes : Tessy MAYER

Éducatrices : Tessy HENGERS, Claudine ROLLES

Cycle 1.1/1.2 - Éducation Préscolaire :

Horaire : Matin : 08.00 hrs – 11.45 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 301

Organisation : 4 classes éducation préscolaire

Enseignantes : Lis DÜSSELDORF, Sabrina KINKELS,
Tania MERSCH, Sonja WIES

Autres intervenantes : Carole HERBER, Nicole KRUMLOVSKY

Cycle 2

Horaire : Matin : 07.40 hrs – 11.47 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 301

Cycle 2.1 :

Organisation : 2 classes

Enseignants : Anne-Marie KAYSER, Jasminka RAMCILOVIC

Cycle 2.2 :

Organisation : 2 classes

Enseignantes : Nathalie LAUER, Jérôme REHACZEK

Cycle 2 :

Autres intervenantes : Malou BLESER, Marielle MOUSEL, Laurence THIBOR

Cycle 3

Horaire : Matin : 07.40 hrs – 11.47 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 301

Cycle 3.1 :

Organisation : 1 classe

Enseignantes: Carole BAUSCH

Cycle 3.2 :

Organisation : 1 classe

Enseignantes : Laurence BEISSEL

Cycle 3 :

Autres intervenantes : Jeanne ALBERT, Malou BLESER

Cycle 4

Horaire : Matin : 07.35 hrs – 11.42 hrs, Après-midi : 13.25 hrs – 15.15 hrs

Adresse : ANCIENNE ÉCOLE
16, Péiteschbiërg L-5686 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 361, 23 60 53 362, 23 60 53 363

Cycle 4.1 :

Organisation : 1 groupe

Enseignants en
Team-teaching: Lena LUX, Li SANDT, Laurent STOFFEL

Cycle 4.2 :

Organisation : 1 groupe

Enseignants en
Team-teaching: Lena LUX, Li SANDT, Laurent STOFFEL

Cycle 4 :

Autre intervenante : Malou BLESER

IEBS

(Encadrement des élèves à besoins spécifiques)

Enseignante IEBS : Christiane FISCH



Remarques générales

1. Le jeudi, 15 septembre 2022 jour de la reprise des classes, les enfants sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi.

2. Le lendemain de la 1^{ière} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

3. Les classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant **le jour de pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.** Les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, les élèves ne sont pas libérés collectivement des cours.

4. La **surveillance des élèves** est garantie suivant le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles, *Art.5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe ; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations.*

5. Absences et dispenses - Législation

Art. 16. Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence.

Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Art. 17. Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents.

Les dispenses sont accordées :

- 1) par le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée ;
- 2) par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

6. Absences et dispenses - Modalités à suivre

En cas d'absence de votre fils/fille ...

... vous devez informer le plus rapidement le titulaire de votre enfant, de préférence avant le début des cours du matin.

... un certificat médical est obligatoire à partir du troisième jour d'absence, si l'absence de l'élève est motivée par une maladie.

Si vous avez besoin d'une dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental, vous vous adressez par écrit ...

... au titulaire de votre enfant pour les dispenses d'une journée.

... au président du comité d'école pour les dispenses allant de deux à cinq jours.

Chaque demande de dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental doit être motivée, formulée par écrit et contenir les informations suivantes : nom de l'élève, adresse complète des parents de l'élève, dates précises pour lesquelles la demande est faite, nom du titulaire de l'élève, motif de la demande.

Les seuls motifs justifiant une absence ou une dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental sont la maladie, le décès d'un proche ou un cas de force majeure.

Le départ anticipé et le retour retardé des vacances et congés scolaires ne sont pas reconnus comme motifs légitimes !

Les absences non justifiées seront inscrites comme telles dans les bilans intermédiaires de l'élève.



Comité d'école du personnel enseignant

- M. Laurent STOFFEL, président, Tél : 661190964,
- Mme Nathalie LAUER, membre
- Mme Li SANDT, membre,
- Mme Laurence THIBOR, membre,
- Mme Sonja WIES, membre.

Représentants des parents d'élèves

- Mme Françoise KIEFFER, Filsdorf,
- M. Jean-Jacques OLINGER, Welfrange
- Mme Sarah SCHADE, Filsdorf
- Mme Danielle STEBENS-LUDWIG, Welfrange
- Mme Liz VANDIVINIT, Filsdorf

Suite aux élections de représentants des parents d'élèves du 21.10.2019 les personnes ci-dessus ont été élues.

Commission scolaire

La commission scolaire se compose conformément aux articles 50 et 51 de la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et au règlement grand-ducal y relatif du 28 mai 2009 comme suit :

- M. Joseph HEISBOURG, Filsdorf, président,
- Mme Tracy BLOOMER, Dalheim, membre,
- Mme Peggy GEORGES-OLINGER, Welfrange, membre,
- Mme Patricia HERRMANN-SCHORTGEN, Filsdorf, membre,
- Mme Romaine RASSEL, Dalheim, membre,
- Mme Tania MERSCH, Aspelt, représentante du personnel enseignant,
- M. Laurent STOFFEL, Frisange, représentant du personnel enseignant,
- M. Jean-Jacques OLINGER, Welfrange, représentant des parents d'élèves
- Mme Sarah SCHADE, Filsdorf, représentante des parents d'élèves

Direction régionale de l'enseignement fondamental

Direction régionale 09 Remich

M. Marco SUMAN, Directeur de l'Enseignement fondamental

3, Konzerwee

L - 5444 Schengen

Tél. secrétariat : 247 55910

Service d'éducation et d'accueil de la Commune de Dalheim

Le « SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL » fonctionne dans le bâtiment du service d'éducation et d'accueil et de l'éducation précoce à Dalheim, 24, Kierlingerstrooss.

Pour tout renseignement y relatif, nous vous prions de vous adresser à Madame Cindy HAYUM, responsable de la direction du service d'éducation et d'accueil, à joindre par email direction.rdal@elisabeth.lu ou par téléphone 23 60 53 446 et 621 18 11 46 et/ou de consulter les sites internet www.elisabeth.lu ou www.dalheim.lu

Service médico-social

Médecine scolaire

Mme URWALD Diane

Infirmière en pédiatrie

diane.urwald@ligue.lu

Tél : 75 82 81 1

Assistante sociale

Mme STOFFEL Jil

Assistante sociale

jil.stoffel@ligue.lu

Tél : 75 82 81 1



Centre pour le développement moteur

Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektioon 2 vum “Centre pour le développement moteur” (CDM) bekëmmen eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d’motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D’motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoreschen Erausfuerderungen gewuess ze sinn.

D’Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtigen Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng Ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Förderung gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës Ënnerstëtzung (Begleedung & Förderung) baséiert sech op d’Stärkten an d’Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d’Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewiicht, verschidden Koordinatiounen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d’Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitéieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Förderung an der Motorik (individuell oder am Grupp)

Käschten?

- Dëse Service gëtt finanziert vum Ministère de l’Education nationale

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des “Centre pour le développement moteur” (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das “Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend” finanziert und ist daher kostenlos.

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

44 65 65 - 1

www.cc-cdm.lu



Calendrier des vacances et congés scolaires 2022/2023

1. L'année scolaire commence le **jeudi 15 septembre 2022** et finit le **vendredi 14 juillet 2023**.
2. Le **congé de la Toussaint** commence le samedi 29 octobre 2022 et finit le dimanche 6 novembre 2022.
3. Les classes de l'école fondamentale chôment le mardi 6 décembre 2022, jour de la **St. Nicolas**.
4. Les **vacances de Noël** commencent le samedi 24 décembre 2022 et finissent le dimanche 8 janvier 2023.
5. Le **congé de Carnaval** commence le samedi 11 février 2023 et finit le dimanche 19 février 2023.
6. Les **vacances de Pâques** commencent le samedi 1^{er} avril 2023 et finissent le dimanche 16 avril 2023.
7. **Jour férié légal** : lundi 1^{er} mai 2023.
8. **Jour férié légal de la Journée de l'Europe** : le mardi 9 mai 2023.
9. **Jour férié légal pour l'Ascension** : le jeudi 18 mai 2023.
10. Le **congé de la Pentecôte** commence le samedi 27 mai 2023 et finit le dimanche 4 juin 2023.
11. **Jour férié légal pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc** : le vendredi 23 juin 2023.
12. Les **vacances d'été** commencent le samedi 15 juillet 2023 et finissent le jeudi 14 septembre 2023.

Remarque:

La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.

